

AFFAIRE N° 6

MAJORATION HONORAIRES de l'AVOCAT CONSEIL de la COMMUNE de SAINT-DENIS

M. le MAIRE donne lecture de la lettre de Maître NATIVEL, Avocat Conseil de la Commune.

Saint-Denis, le 19 Mai 1950

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une situation assez singulière qui est celle de l'"Avocat-Conseil" de la Commune de Saint-Denis.

Les honoraires qui lui sont alloués sont de 720 Frs par mois depuis des années.

Je ne crois pas avoir besoin d'insister autrement sur la modicité choquante de ce chiffre.

Il m'est donc impossible de continuer ma collaboration pour une pareille rémunération.

Je suis resté silencieux jusqu'ici, compte tenu de ma qualité d'Avocat et de la discrétion à laquelle un Avocat est tenu.

Mais les choses traînant en longueur, je me vois dans l'obligation de porter à votre connaissance que je suis amené à renoncer à conserver mes fonctions pour les honoraires qui me sont servis.

Je ne crois pas, en effet, que le travailleur le moins rémunéré de la Commune, touche moins que le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, - situation vraiment invraisemblable, vous en conviendrez.

Je n'ignore pas, par ailleurs, quelles lourdes charges incombent à la Ville; mais je vous demande de comprendre que se pose principalement ~~un problème~~ pour moi une question de dignité.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et mes bien sincères regrets./.

Signé: NATIVEL.

P.S. - Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée à ce jour.

M. le MAIRE. - Après examen de la Commission du Budget a décidé de porter à TRENTE MILLE FRANCS (30.000 F) par an le montant des honoraires dus à l'Avocat Conseil de la Commune de Saint-Denis à compter du 1er Janvier 1950. Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation
de M. le Maire
St Denis le 29/6/50
Le Secrétaire
Le Chef de division délégué
Signé: Gavarrin

Approuvé
Saint Denis le 30/6/50
Le Secrétaire Général absent
Signé: Boggi
Le Secrétaire Général assurant l'administration
du Département